



AVIS PUBLIC

« TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE À L'ARÉNA GÉRARD-COILLARD »

La Ville de Coaticook demande des soumissions pour des travaux de réfection de toiture à l'aréna Gérard-Couillard. Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville, 150, rue Child, Coaticook, Québec, J1A 2B3, dans des enveloppes cachetées avec la mention :

« Travaux de réfection de toiture à l'aréna Gérard-Couillard »

jusqu'à 11 h 00 le 10 septembre 2020 pour être ouvertes publiquement à ce moment. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu à l'endroit prévu.

Les heures d'ouverture des bureaux pour la réception des Soumissions sont les mardis et jeudis seulement de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00. En raison de la COVID-19, les heures d'ouvertures sont réduites, veuillez en tenir compte de la livraison de votre enveloppe si elle se fait par messenger. Vous pouvez communiquer avec nous au 819-849-2421, poste 231, pour valider la réception de votre enveloppe.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer le cahier des charges ainsi que la formule de soumission auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante www.seao.ca, selon les coûts et modalités de ce système, à partir du 17 août 2020.

La Ville de Coaticook ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues et n'encourt aucunes obligation ou frais d'aucune sorte envers le (ou les) soumissionnaire(s).

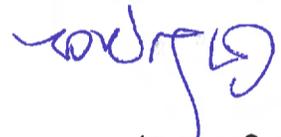
La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires.

Donné à Coaticook, ce 17 août 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras

Geneviève Dupras



La greffière,

Donné à Coaticook, ce 17 août 2020.

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 17 août 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 17 août 2020.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

